



Compte-rendu de l'audience au cabinet du ministre le mardi 29 janvier 2019.

Pour le Ministère : Christophe KERRERO, directeur de cabinet, Isabelle BOURHIS conseillère sociale et Valérie LE GLEUT, cheffe du service de l'encadrement à la DGRH.

Pour le SNIA-IPR : Alain MARIE - secrétaire général, Marie MUSSET, et Christian CHAMPENDAL secrétaires généraux adjoints.

Le Directeur de cabinet mentionne les bons résultats du Snia-ipr Unsa aux élections professionnelles et souligne notre représentativité. Il rappelle l'attachement et l'attention du Ministre à l'égard des corps d'encadrement. Il nous interroge sur la mise en œuvre de la réforme du lycée et demande un point d'étape sur le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Nous faisons état de la dureté du contexte actuel qui rappelle celui de la réforme du collège et le rôle essentiel des IA-IPR pour impulser la réforme sur le terrain. Nous évoquons l'ambition des nouveaux programmes et la situation disparate des académies au regard des moyens en formation attribués aux IA-IPR pour accompagner.

Le protocole PPCR, a été porté dès le début par notre fédération, qui a également abondamment contribué à son élaboration. La contrainte logistique accrue (procédures d'information, délais de prévention, éparpillement des lieux d'inspection) ainsi que les frais afférents et le hiatus entre évaluation et promotion, compliquent l'explicitation aux professeurs, rendent difficile l'accompagnement effectif des équipes. Tout ceci masque les aspects positifs perçus : collaboration fructueuse avec les chefs d'établissement, élargissement systématique de l'entretien à la perspective de carrière, ...

Nous abordons ensuite la lettre adressée par le Ministre aux collègues IEN, qui mentionne un « rapprochement possible des corps des IA-IPR et de celui des IEN » et des perspectives d'évolution de carrière au titre de leur engagement professionnel. Nous confirmons que le seul fait que cette information n'ait pas été donnée en même temps aux IA-IPR a été mal reçu.

De même, le déroulement de la dernière CAPN a envoyé un signal très négatif à notre corps : la diminution du taux de promotion à la HC, à l'instar de celui des personnels de direction, qui ont finalement obtenu satisfaction. Nous mentionnons qu'à l'avenir nous siégerons seulement en connaissance des taux de promotion effectifs du guichet unique. Nous réitérons notre demande du maintien de la liste établie à 85 promotions.

Nous insistons sur les conditions d'exercice particulièrement difficiles du métier dans le contexte de la réforme du lycée et de la lourde charge assumée par les IA-IPR dans les dossiers transversaux. Nous développons ensuite nos demandes légitimes pour reconnaître l'engagement des IA-IPR. Nous faisons valoir le faible différentiel indiciaire avec le corps vivier des professeurs agrégés et soumettons nos propositions :

- Au plan indiciaire : accès à la HEB3 en fin de classe normale et au HEC3 en fin de hors classe
- Au plan indemnitaire : poursuite de l'augmentation de l'ICA avec partie versée en bonification indiciaire.

Il nous est répondu qu'une revalorisation indiciaire et indemnitaire a déjà été accordée (ndlr : sous la précédente mandature, le SNA-IPR a obtenu l'accès au Bbis 3 et la revalorisation de l'ICA). Il nous est une nouvelle fois rétorqué que l'ouverture indiciaire à la hors échelle C est quasi inaccessible ; elle serait compliquée à mettre en œuvre au regard du positionnement par rapport aux corps concernés que sont l'inspection générale et les administrateurs civils.

Le directeur de cabinet mentionne des possibilités qualitatives en terme de création d'emploi fonctionnels (ex : DRH de bassin, de circonscription), d'amélioration des conditions de travail et de mise en place d'un compte épargne temps. Au vu de l'engorgement pour accéder à la hors classe et à l'échelon spécial, il fait état de possibles marges au niveau quantitatif pour optimiser les promotions à la HC et à l'ES.

Le projet d'évolution des corps d'inspection est de nouveau évoqué. Le directeur de cabinet dessine des contours d'« *IPR-isation* des IEN-ET-EG » compte-tenu de « l'identité des missions » de l'IEN-ET-EG et de l'IA-IPR ». En ce qui concerne les IEN du premier degré, définis par nos interlocuteurs comme « exerçant à la fois des missions d'IPR et de PERDIR » : leur situation pourrait être revue dans le cadre du projet d'école du socle. Le cap donné par le ministre reste bien la priorité affirmée au premier degré et à la voie professionnelle, y compris dans le traitement de ses cadres, très sollicités. Nous rappelons l'ampleur de la réforme du lycée et du baccalauréat qui nous paraît être essentielle pour la réussite des élèves et leur parcours ultérieur dans l'enseignement supérieur, et dont l'accueil par les établissements et les professeurs demande un travail et un engagement nourri, et sans aucun doute rendu plus complexe dans le contexte social actuel. Les IA-IPR sont à nouveau fortement sollicités comme pour la réforme du collège.

L'entrée privilégiée dans l'agenda social par le ministère est celle de la définition de nos missions (le GT corps d'inspection se réunit dans le format CTMEN le 30 janvier). Le contexte social actuel est rappelé par rapport à la satisfaction de nos demandes et à l'âpreté des discussions avec le guichet unique. Il sera aussi celui dans lequel la réforme du lycée sera impulsée par les IA-IPR. L'actualité de la fusion des académies est brièvement abordée dans son incertitude récente et compte tenu des inquiétudes sur notre positionnement soulevées par de nombreux collègues.

Nous formulons enfin la demande que le Ministre témoigne rapidement aux IA-IPR sa reconnaissance pour leur engagement et qu'il donne des marques d'assurance sur l'évolution de leur statut. Nous précisons le calendrier syndical du Snia-ipr Unsa : bureau national extraordinaire le 14 mars et conseil syndical national les 27 et 28 mars 2019.

L'audience se termine au terme d'un échange d'une heure trente qui s'est déroulé dans un climat propice au dialogue.